

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 avril 2021 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11      Présents : 9      Absent : 2      Votants : 10

Procuration : 1

Date de convocation : 5 avril 2021

**Présents** : Annie BORDAS (en mairie), Christophe CIRETTE (visio-conférence), Marc CLERIN (en mairie), Vincent DARVES-BLANC (en mairie), Jacqueline DUPENLOUP (en mairie), Julie HENRY (en mairie), Jean-Luc PLUYAUD (en mairie), Nicole ROCHE (en mairie), Yannis NACEF (en mairie)

Etaient absents (excusés) : Michel DONDA - Valérie LAUROT

**Procuration** : de Michel DONDA à Julie HENRY

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLUYAUD

.....

**1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 01.03.2019**

Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

**2. Vote des taux d'imposition 2019**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2020 et propose de les renouveler pour 2021 sans modifications (taux inchangés depuis 2004).

Elle apporte les précisions suivantes :

- une augmentation de la cotisation au SIRTOM pour 2021 sera prise en charge pour 50 % par le budget de la 4C et pour 50 % par les contribuables : la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) passera de 9,22 % de la base de calcul (moitié de la valeur locative cadastrale) à 9,75 % (vote du 8 avril en Conseil Communautaire).
- le taux de taxe foncière bâtie passera de 36,88 % à 47,91 % sans conséquence pour le contribuable : le taux de 47,91 % inclut les 11,03 % qui jusqu'alors allait au département : ce pourcentage devrait être reversé aux communes pour compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation établie à St Alban des Villards étant inférieure à 11,03 % (dernier taux voté : 0,42 %), un pourcentage réducteur s'appliquera sur le montant reversé à la commune par le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

**FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

| TAXES                           | BASES   | TAUX  | PRODUITS |
|---------------------------------|---------|-------|----------|
| <b>TAXE FONCIERE (BATI)</b>     | 287 800 | 47,91 | 137 885  |
| <b>TAXE FONCIERE (NON BATI)</b> | 2 800   | 4.2   | 118      |

Le coefficient réducteur appliqué sur le produit sera de 33 679 €. Le produit porté au budget sera donc de 104 324 € (contre 118 793€ pour 2020)

### 3. Vote des comptes de gestion (Chaufferie – Commerce – Commune)

Ce point est reporté à un Conseil Municipal ultérieur (vote à inscrire avant le 30 juin), la commune n'ayant pas reçu le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de la Chambre.

### 4. Vote des comptes administratifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

#### Budgets annexes : Chaufferie – Commerce

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2020.

|                   | Recettes de fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Recettes d'investissement | Dépenses d'investissement |
|-------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Chaufferie</b> | 48 148,96 €                | 54 760,17 €                | 34 357,33 €               | 13 752,90 €               |
| <b>Commerce</b>   | 11 957,35 €                | 10 569,42 €                | 9 377,93 €                | 10 729 €                  |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes** (Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle),

VOTE - Chaufferie au bois : 9 pour // VOTE - Commerce multiservices : 9 pour

#### Budget principal Commune :

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2020.

|   | Recettes de fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Recettes d'investissement | Dépenses d'investissement |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Exercice 2020</b>                              | 839 037,44 €               | 470 353,98 €               | 292 518,21 €              | 440 951,25 €              |
| <b>Solde de l'exercice</b>                        | 368 683,46 €               |                            | - 148 433,04 €            |                           |
| <b>Solde avec report des exercices antérieurs</b> | 869 411,40 €.              |                            | - 59 134,13 €.            |                           |

Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle, le conseil municipal, par 9 voix

#### **APPROUVE le compte administratif du budget principal**

### 5. Affectation des résultats (Chaufferie – Commerce – Commune)

Madame le Maire détaille les affectations de résultats :

**Budget Chaufferie au bois** : le résultat de l'exercice 2020 est de : moins 6 611,21 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 10 313,34 €. La somme à

affecter en excédent de fonctionnement 2020 est de 3 702,13 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2021, la section investissement étant excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 pour)

**REPORTE** la somme de 3 702,13 €, en recettes de fonctionnement.

**Budget Commerce Multiservices** : le résultat de l'exercice 2020 est de 1 387,93 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à : moins 324,42 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2018 est de 1063,51 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 pour)

**REPORTE** la somme de 1 063,51 €, en recettes de fonctionnement, la section investissement étant excédentaire.

**Budget Commune** : le résultat de l'exercice 2020 est de 368 683,46 € en section de fonctionnement. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 500 727,94 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2020 est de 869 411,40 €, à reporter en recettes d'investissement 2020 pour 375 392,76 € (au 1068) et pour 494 018,64 € en recettes de fonctionnement (au 002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

**REPORTE** la somme de 375 392,76 € en recettes d'investissement

**REPORTE** la somme de 494 018,64 € en recettes de fonctionnement

## 6. Vote des budgets primitifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

Madame Nicole Roche détaille les budgets primitifs annexes 2021.

### **Budget primitif Chaufferie Bois**

Dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général pour un montant de 25 800 € : stock bois plaquettes, entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel... Dépenses auxquelles s'ajoute le montant de la dotation pour l'amortissement de 35 922,47 €.

Dépenses d'investissement : 95 476,06 € pour des dépenses d'équipement (incluant la prévision d'un nouveau raccordement dans le périmètre autorisé)

Recettes de fonctionnement : vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 12 500,00 €), subvention d'exploitation (46 020,34 € de la commune à la chaufferie incluant les opérations d'amortissement) ainsi que l'excédent sur exercices antérieurs de 3702.13 €.

Recettes d'investissement : 220 970,11 €, dont un report de 185 047,64 € d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 35 922,47 €.

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 62 222, 47 € | 62 222,47 €  |
| Investissement | 95 476 €     | 220 970,11 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 pour)

**APPROUVE** le budget primitif de la Chaufferie Bois

### **Budget primitif Commerce Multiservices**

Les charges à caractère général, d'un montant de 2 100.00 € couvrent les frais pour la maintenance et les biens mobiliers. S'ajoute à ces dépenses de fonctionnement la dotation aux amortissements pour un montant de 9 615,20 €.

En recettes de fonctionnement : 11 715,20 € dont une subvention d'exploitation de 6 659,15 €, des redevances et loyers du Triandou pour 1980.00 € ainsi que l'excédent des exercices antérieurs de 1063.51€.

En dépenses d'investissement : 18 072,54 € dont 11 996 € sont prévus pour des dépenses d'équipement et 2 112.54 € pour l'amortissement des subventions avec une réserve de 800€.

Recettes d'investissement : 49 533,12 €, dont un report de 39 917,92 € d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 9 615,20 €

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce s'établit donc comme suit :

| Dépenses       | Recettes    |             |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 11 715,20 € | 11 715,20 € |
| Investissement | 18 072,54 € | 49 533,12 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 pour)

**APPROUVE** le budget primitif du Commerce Multiservices

### **Subvention au CCAS**

Madame Annie Bordas présente au Conseil Municipal le budget du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS le 15 mars 2021.

Le Conseil d'Administration du CCAS propose le maintien des activités d'animation qu'il conduit chaque année et indique qu'elles seront adaptées selon les conditions sanitaires en cette période de pandémie.

Le budget 2021 s'équilibre en recettes et dépenses à 6 900 € et le CCAS sollicite une subvention communale de 5 957,37 €.

Le conseil municipal unanime, après en avoir délibéré,

**FIXE** à 5957.37 € la subvention que la commune versera en 2021 au CCAS.

### **Budget primitif principal**

Madame Nicole Roche détaille le budget primitif principal 2021 qui se compose :

A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

➤ **244 810.00 €** de charges à caractère général (222 650 € inscrits au budget primitif 2020, l'augmentation vient de l'inscription de 26 620 € de frais liés au diagnostic agricole qui seront ensuite subventionnées et réparties entre St Colomban (2/3) et St Alban (1/3))

➤ **99 450 .00 €** de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier pour 5 mois et demi ; les charges afférentes au personnel de l'école sont également comprises dans ce poste pour un montant de 18 500.00 €

➤ **123 970.00 €** d'autres charges de gestion courante, dont :

14 150 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus (14 000 en 2020)

7 810.00 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –

20 347.00 € budgétisés pour la contribution au SIVAV

70 800 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et C.C.A.S, pour un montant de 58 536,86 €) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colomban et Ste Marie (pour un montant de 12 104,41 €), liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.

5 000.00 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (subventions aux associations)

**B) de recettes prévisionnelles de fonctionnement**

- ventes d'eau (12 600.00 €),
- autres produits divers (24 742.00 € : location de la source du Pied des Voutes)
- impôts locaux (104 324.00 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (417 205.00 €)
- revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, gites 28 850€),
- autres produits financiers (SEM « Forces du Bacheux ») : 118 450 €

**C) de dépenses prévisionnelles d'investissement qui comportent :**

- 35 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 24 550,62 € budgétisés pour le remboursement du capital des emprunts de la commune
- 92 000 € budgétisés pour le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colomban et à Ste Marie de Cuines liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
- 642 267,46 € budgétisés pour les immobilisations corporelles dont principalement 284 855.28 € pour la restauration du clocher, la sécurisation de l'escalier intérieur et la couverture du bas-côté ouest de l'église, 120 000 € pour la protection du hameau du 1<sup>er</sup> Villard (ravin du Crey Blanc), l'aménagement de l'entrée nord du chef-lieu (création d'un parking évalué à 82 181€) et l'entretien de la voirie communale.

**D) de recettes prévisionnelles d'investissement qui comportent principalement :**

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2020, soit 85 555,57 €,
- affectation du résultat de l'exercice 2020 : 375 392,76 €
- virement de la section de fonctionnement : 800 391,43 €
- amortissements (frais d'études, subventions, réseaux : 38 867.25 etc...)

Le tableau de synthèse du budget primitif 2021 s'établit donc comme suit :

| Dépenses         | Recettes       |                |
|------------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement * | 1 402 342,18 € | 1 402 342,18 € |
| Investissement   | 918 063,30 €   | 1 305 494,01 € |

\*Fonctionnement 1 402 342.18€ = prévisions des dépenses réelles pour 563 083.50€ et virement à la section d'investissement pour 839 258.68€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 pour)

**APPROUVE** le budget primitif principal

**7. Validation convention commune de St Alban des Villards – Yannis Nacef (captation d'eau de source)**  
Monsieur NACEF quitte la salle.

La commune de Saint-Alban-des-Villardards accorde à Monsieur Yannis NACEF l'autorisation de capter l'eau d'une des deux sources présentes sur la parcelle communale O 843 afin d'alimenter **en eau non potable et non contrôlée**, son chalet (Cabane du Plan de l'Aigle) présent sur la parcelle O 542 situé en aval.

Le volume prélevé ne justifie pas un avis de l'Agence de l'Eau.

La commune de Saint-Alban-des-Villardards accorde également à Monsieur Yannis NACEF une servitude de passage afin de faire passer un tuyau de type Plymouth, diamètre 25 mm, sur les parcelles communales : O 843, O 847, O 848, O 857, O 853, O 852, O851, O 809, O805, O 643 et O 1441.

Monsieur Yannis NACEF S'OBLIGE par la présente convention à respecter les conditions suivantes :

- Le tuyau sera disposé de manière à ne pas impacter le paysage et à ne pas gêner les usagers de la montagne. (...)
- L'eau issue du captage n'aura pas une fonction d'eau potable (...).
- Monsieur Yannis NACEF assumera tous les frais de captage et d'installation d'un petit bassin avec un robinet pour limiter les problèmes d'évacuation.
- Ce captage n'est en aucun cas un raccordement à quelconque réseau sec ou humide.
- L'eau sera accessible aux éleveurs par branchement à leurs frais à l'amont du bassin du Plan de l'Aigle ; ceci relèvera d'un accord entre particuliers.

Cette convention est conclue pour une durée de 30 ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer cette convention au nom de la commune (9 voix pour).

**8- Lancement des travaux de restauration du clocher et de la couverture du bas-côté ouest de l'église, validation du plan de financement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-060 du 27 novembre 2020 faisant état de la nécessité d'engager des travaux de restauration du clocher et de la couverture du bas-côté ouest de l'église de Saint-Alban-des-Villardards.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés auprès des entreprises ou prestataires, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, afin que les travaux s'engagent au printemps 2021.

Elle propose au Conseil Municipal de valider comme suit le budget prévisionnel de l'opération :

|  | HT         | TTC        |
|--|------------|------------|
| Domage ouvrages                        | 12 500     | 15 000     |
| Maîtrise d'œuvre                       | 17 950     | 21 540     |
| Diag amiante                           | 1 515      | 1818       |
| Coordination Sécurité Protection Santé | 1 120      | 1344       |
| Contrôle technique                     | 2000       | 2400       |
| Toiture et escalier                    | 93 091,90  | 111 710.28 |
| Ravalement                             | 109 202,50 | 131 043    |
| TOTAL                                  | 237 379,40 | 284 855.28 |

Les subventions étant attribuées sur les montants hors taxes, Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

|                                 |            |      |
|---------------------------------|------------|------|
| Autofinancement communal        | 104 446,94 | 44 % |
| FDEC (département de la Savoie) | 37 980,70  | 16 % |
| Région AuRA                     | 47 475,88  | 20 % |
| DETR / DSIL                     | 47 475.88  | 20%  |

#### **9- Achat de la parcelle G 1475 aux consorts Frasson-Quenoz**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés auprès des entreprises ou prestataires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Municipal afin que les travaux de restauration du clocher et de la couverture du bas-côté ouest de l'église s'engagent au printemps 2021 et valide le plan de financement tel qu'établi ci-dessus.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-055 du 27 novembre 2020 faisant état de l'insuffisance notoire de places de parking à l'intérieur du Chef-lieu de Saint-Alban-des-Villard et du projet d'aménagement d'un parking à l'entrée nord du chef-lieu, à l'intérieur des limites d'agglomération.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle G 1475, propriété indivise des consorts Frasson-Quénoz. Madame le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire toute démarche et à signer tout document nécessaires à l'acquisition de cette parcelle dans les conditions suivantes :

Prix d'achat de 12,50 € le m<sup>2</sup>, frais d'acte à la charge de la commune demanderesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants, autorise Madame le Maire à accomplir toute démarche et à signer tout document nécessaires à l'acquisition de la parcelle G 1475 dans les conditions fixées par la présente délibération.

#### **10- Urbanisme : DIA Bouffartigues- Bernard**

A l'unanimité des 10 votants, le conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de Mme Bouffartigues aux frères Bernard, qui déposent un permis de construire pour la réhabilitation du bâtiment situé sur les parcelles N24 et N 50 du hameau du Frêne.

#### **11- Plan de relance de l'Etat – Volet « Renouvellement forestier » - Demande d'aide**

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté ;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- sollicite une subvention de l'Etat de 22 740 € représentant 60 % de l'assiette subventionnable ; cette subvention conditionne la réalisation des travaux.
- s'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;

**12. Mandatement du centre de gestion de la fonction publique (CGFP) en vue de la souscription d'un contrat assurance groupe pour la couverture statutaire \_ - mandatement CGFP afin de conclure convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

Sur ces deux points, il s'agit d'inscrire la commune dans un groupement de commandes conduit par le CGFP qui consulte assureurs ou mutuelles pour la couverture de la protection sociale de nos agents, risques de base ou complémentaire.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**13. Questions diverses.**

- cérémonie du 8 mai : aucune indication actuellement sur son déroulé, compte-tenu des conditions sanitaires
- l'idée d'acquérir un petit appareil de sonorisation extérieure est émise
- le devis pour l'encadrement de la toile représentant le chef-lieu de Saint-Alban dans les années 1920 est adopté
- la pandémie COVID ne permet pas à l'heure actuelle d'envisager des réunions publiques. La réunion sur la microcentrale se tiendrait donc le 29 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 h 22.